

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 14 novembre 2018 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif  
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif  
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe – Développement  
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse  
Mme Suzie Miron, conseillère associée  
M. Alex Norris, conseiller associé  
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée  
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé  
M. Craig Sauvé, conseiller associé  
M. François Limoges, leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE18 1858**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 novembre 2018, en y retirant l'article 30.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE18 1859**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE18 1860**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE18 1861**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 28 novembre 2018 pour l'adoption du budget 2019 ainsi que l'adoption du PTI 2019-2020-2021 (Volet Ville centrale).

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE18 1862**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2018 pour l'adoption du budget 2019 ainsi que l'adoption du PTI 2019-2020-2021 (Volet agglomération).

Adopté à l'unanimité.

10.005

---

**CE18 1863**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser le Service de la culture à tenir un concours par avis public, en collaboration avec l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour l'acquisition d'une œuvre d'art public à la bibliothèque Maisonneuve;
- 2 - d'autoriser une dépense de 28 743,75 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'œuvre d'art et les dépenses générales du projet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1180230003

---

**CE18 1864**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'un service de ramassage, de tri et de distribution du courrier interne ainsi que le ramassage et la livraison du courrier rapide;
- 2 - d'accorder à Globex Courrier Express International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-15836 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1185318001

---

**CE18 1865**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero inc. et Pepco Énergie Corp. (CG15 0778) pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année, soit du 4 janvier 2019 au 3 janvier 2020, pour une somme maximale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1188034011

---

**CE18 1866**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Transvrac Montréal-Laval inc. s'engage à fournir les services de transport de la neige dans 12 arrondissements, pour une durée d'un an, avec une option de prolongation d'une année, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 566 930,45 \$, taxes, variations de quantités et contingences incluses, le tout, selon les termes et conditions stipulés projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1184631011

---

**CE18 1867**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 491 023,88 \$, taxes incluses, pour la construction d'un écran d'étanchéité et d'un système de captage dans le cadre du projet de réhabilitation environnementale du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, Lot 1, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Pomerleau inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 30 846 841,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5903;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1187027001

---

**CE18 1868**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 19 635 253,01 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la construction de l'usine de traitement des eaux souterraines au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC);

- 3- d'accorder à Groupe Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 657 965,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5904;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1187251002

---

#### **CE18 1869**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 15 088 153,14 \$, taxes incluses, pour la réalisation dans le cadre du projet du site Outremont des travaux de démolition de l'ancienne cour de voirie et la réhabilitation des sols, comprenant les variations de quantités, contingences et les incidences,
- 3- d'accorder à Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 569 691,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 221714;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1181009022

---

#### **CE18 1870**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 896 066,41 \$, taxes, contingences et déboursés inclus, pour la réalisation d'études de faisabilité et d'avant-projet préliminaire pour la phase 2 de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre les rues Mansfield et Bishop;
- 2- d'accorder au regroupement CIMA+ S.E.N.C. | Provencher Roy + Associés Architectes inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 816 060,48 \$, taxes et déboursés inclus, conformément aux documents de l'appel d'offre public 18-17109;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.008 1187313001

---

**CE18 1871**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de services-conseils en optimisation de la performance organisationnelle, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17085 ;

<b>Firme</b>	<b>Somme maximale</b>	<b>Échéance</b>	<b>Contrat</b>
SIA Partenaires inc.	984 042,28 \$	31 décembre 2021	1
KPMG S.R.L.	1 291 744,13 \$	31 décembre 2021	2

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de la performance organisationnelle, et ce, au rythme des besoins à combler pour une période comprise entre la date d'octroi et le 31 décembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1187348001

---

**CE18 1872**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure un contrat de services professionnels afin de poursuivre le déploiement des parcours de formations du programme Leaders en santé, sécurité et mieux-être développés en 2017 et déployés en 2018;
- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'Université de Sherbrooke s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 322 223,19 \$, taxes incluses, pour les années 2019-2020, conformément au document de proposition de l'Université présenté en octobre 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser le directeur général à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service des ressources humaines.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1187738003

---

**CE18 1873**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 69 725,36 \$, taxes incluses, afin de compléter les services professionnels pour le programme de suivi des ouvrages de surverse sur le territoire de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat 4007-AE accordé à SNC Lavalin inc. (CE09 1251), majorant ainsi le montant total du contrat de 396 883,91 \$, taxes incluses, (contrat de base) à 466 609,27 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1187526022

---

**CE18 1874**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la mise en oeuvre de divers projets relatifs au maintien de l'actif immobilier;
- 3 - d'accorder à Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final, en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 2 265 478,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 18-17094;
- 4 - d'autoriser une dépense totale de 2 714 020,52 \$, taxes incluses, soit 2 265 478,90 \$, taxes incluses, pour les services professionnels, 226 547,89 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les contingences et 221 993,73 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les incidences;
- 5 - d'imputer ces dépenses au budget du PTI du Service de la gestion et de la planification immobilière, et ce, au rythme des projets mis en oeuvre selon les projections 2018-2020.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1181029006

---

**CE18 1875**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre par laquelle Morneau Shepell ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels externes requis pour soutenir les arrondissements et les services centraux dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet individuel, pour une somme maximale de 2 099 846,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17244;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1187923001

---

**CE18 1876**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 10 731 430,97 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Chénier, dans l'arrondissement Anjou;
- 3- d'accorder à L'Archevêque et Rivest ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 059 882,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5963;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1188091004

---

**CE18 1877**

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et les Amis du Jardin botanique de Montréal afin d'établir les modalités de leur collaboration pour une période de 24 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1187530003

---

**CE18 1878**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public les lots 5 861 201, 5 861 202, 5 861 203, 5 861 204, 5 861 205, 5 861 206 et 5 861 207 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à la Société de transport de Montréal (STM) un immeuble constitué de lots volumétriques en tréfonds et en aérien, adjacents à la station de métro Rosemont, aux fins de l'agrandissement de l'édicule, situés du côté sud-est de l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Saint-Denis, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, soit les lots 5 861 201, 5 861 202, 5 861 203, 5 861 204, 5 861 205, 5 861 206 et 5 861 207 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 338 400 \$, plus les taxes applicables,
- 3 - de créer des servitudes de non-construction et d'entretien tel qu'indiqué au projet d'acte, sans considération monétaire, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 4 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1161027002

---

### **CE18 1879**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville consent à l'Institut de recherche en biologie végétale de Montréal, un usufruit sur des parties du bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal, situé au 4101, rue Sherbrooke Est, et des parties du Complexe C, constituées des parties du lot 1 882 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 682,2 mètres carrés, ainsi que des parties des serres Louis-Dupire, situées au 5655, boulevard Pie-IX, constituées d'une partie du lot 1 882 196 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 334,52 mètres carrés, du 1<sup>er</sup> décembre 2018 au 10 juillet 2039, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dont le prix pour la durée représente un revenu d'environ 4 071 575,40 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver la création de toutes servitudes réelles accessoires à l'usufruit ainsi que les droits d'usage permettant notamment l'accès et l'utilisation de certaines parties des bâtiments bénéficiant d'un usufruit, ainsi qu'au terrain, au stationnement, aux serres, aux quais de débarquement et aux collections végétales du Jardin botanique de Montréal;
- 3- de retirer du domaine public, à toutes fins que de droit, les parties des lots 1 882 020 et 1 882 196, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, faisant l'objet du présent acte;
- 4- d'imputer le revenu à recevoir au montant de 4 071 575,40 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1183778002

---

### **CE18 1880**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention de modification de bail au terme duquel la Ville de Montréal et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal retirent une partie du lot 3 496 471 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située sur le site du marché Jean-Talon, d'une superficie de 371,6 mètres carrés, afin de le verser comme parc local dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification de bail;

- 2 - d'autoriser le versement au domaine public de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, à des fins de parc local, le terrain de la Place du marché constitué d'une partie dudit lot;
- 3 - de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière afin de verser comme parc local dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ledit lot;
- 4 - de mandater le Service des infrastructures, voirie et transports afin d'effectuer la modification cadastrale visant à créer le lot remplaçant la partie de lot 3 496 471 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1184069015

---

#### **CE18 1881**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'approuver le retrait définitif de l'entente en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, au 1<sup>er</sup> avril 2019, de 61 places de stationnement sur le terrain désigné comme étant l'« Autoparc 66 », mieux connu sous l'appellation de la place Eugène-Lapierre, afin de permettre à la Société de Transport de Montréal de l'utiliser dans le cadre de la mise en chantier de la construction d'un ascenseur en tréfonds à la proximité du métro de la station Place-des-Arts;
- 2 - d'approuver le manque à gagner de revenus au montant de 146 794 \$ à la suite du retrait définitif de 61 places de stationnement de l'« Autoparc 66 » au bail.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1180515005

---

#### **CE18 1882**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention de soutien financier intervenue entre la Ville de Montréal et la Société de développement social (CE18 1079), majorant ainsi le montant du soutien de 35 000 \$ à 52 800 \$, pour l'année 2018, pour le projet « Pôle de services en itinérance » et modifiant la durée du projet qui se terminera au 31 décembre 2018;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention de soutien financier intervenue entre la Ville de Montréal et la Société de développement social (CE18 1080), majorant ainsi le montant du soutien de 42 000 \$ à 74 200 \$, pour l'année 2018, pour le projet « Destination-Emploi » et modifiant la durée du projet qui se terminera au 31 décembre 2018;
- 3 - d'autoriser une dépense additionnelle de 50 000 \$ à cette fin, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports et de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1184970005

---

**CE18 1883**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 90 000 \$ à l'organisme L'Auguste Théâtre pour la tenue de l'événement Noël dans le parc qui aura lieu à la place Émilie-Gamelin en 2018 ;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
- 4 - d'approuver le projet de protocole de soutien technique avec l'organisme L'Auguste Théâtre, estimé à 50 000 \$, pour ledit événement;
- 5 - d'autoriser l'occupation du domaine public pour la tenue de cet événement.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1187883003

---

**CE18 1884**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 45 000 \$ à la Société du Château Dufresne, en lien avec le soutien financier annuel de 90 000 \$ établis dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le Ministère de la Culture 2018-2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1187959005

---

**CE18 1885**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse afin de réaliser le projet « Jeux de la rue - hiver 2019 » pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 avril 2019, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal (MIDI-Ville) pour la période 2018-2021;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1188114001

---

**CE18 1886**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 20 000 \$ à Laboratoire sur l'agriculture urbaine, soit un montant de 5 000 \$ pour le projet Biquette à Montréal, un montant de 5 000 \$ pour l'École d'été en agriculture urbaine, pour 2018 et un montant de 10 000 \$ pour l'animation, sur une période de 3 ans, du portail en agriculture urbaine panquébécois « Cultive ta ville », dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1184970006

---

**CE18 1887**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une subvention de 380 000 \$ provenant du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation de l'exposition permanente Zone Nature au Biodôme de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, établissant les modalités de versement de cette subvention;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1187754001

---

**CE18 1888**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin de soutenir la phase 1 du projet « Ça se passe dans l'Est »;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1188031001

---

**CE18 1889**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 13 247,19 \$ à l'Institut culturel AVATAQ inc., pour réaliser des études d'estimation des coûts de mise aux normes et de rénovation d'immeubles appartenant au Musée des Beaux-Arts de Montréal, situés dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre du Programme de soutien aux études préalables de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1181654011

---

**CE18 1890**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV) afin de soutenir sa mission pour l'année 2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1180348010

---

**CE18 1891**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un soutien financier totalisant la somme de 34 000 \$ à la Mission communautaire de Montréal pour le renouvellement du projet « *Un chemin vers la régularisation et l'intégration à Montréal* », dans le cadre des dossiers relatifs à l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile et des personnes sans statut légal à Montréal;

- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1187798003

---

#### **CE18 1892**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la résolution intitulée « Résolution du conseil de la Ville de Montréal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et les fins pour lesquelles ils peuvent être ainsi acquis dans certains secteurs de planification urbaine » conformément à la description détaillée indiquée dans le projet de résolution joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1185950003

---

#### **CE18 1893**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2018 - Sixième partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public du 16 novembre 2018 au 31 janvier 2019, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1187209014

---

#### **CE18 1894**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire visant le remboursement de 17,0 M\$ au Service de la concertation des arrondissements (SCA) pour des dépenses supplémentaires pour les opérations de déneigement à même le surplus de 35 M\$ dédié à l'activité déneigement pour 2018;

2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1184631014

---

**CE18 1895**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054), l'ordonnance numéro 5 jointe au présent dossier décisionnel modifiant l'annexe A de ce règlement afin d'inclure l'arrondissement de Saint-Laurent dans la zone de desserte à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1187590008

---

**CE18 1896**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 16 du Règlement sur les tarifs d'agglomération de Montréal (exercice financier 2018) (RCG 18-001), l'ordonnance numéro 3 jointe au présent dossier décisionnel pour accorder la gratuité de l'utilisation du Chalet du Mont-Royal, d'une valeur de 5 362,50 \$, à Excellence sportive de l'île de Montréal, le 16 novembre 2018, dans le cadre de la 33<sup>e</sup> édition de la Soirée de reconnaissance des Lauréats Montréalais.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1184141005

---

**CE18 1897**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'utilisation des disponibilités budgétaires libérées par le PR@M-Industrie pour le nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel afin de financer le programme à compter de 2022;
- 2 - d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique à compter de 2022 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la mise en œuvre du nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la mise en œuvre du nouveau Programme de soutien aux artères commerciales en transformation;
- 2 - d'approuver les conditions sur la base desquelles des secteurs seront désignés par ordonnance du comité exécutif, énumérées au document intitulé « Conditions de désignation des secteurs aux fins de l'application du Programme de soutien aux artères commerciales en transformation » joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1181179010

---

### **CE18 1898**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2 - de réserver une somme de 25 M\$ pour assurer le financement du programme, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1187796003

---

### **CE18 1899**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour adoption, la nouvelle version du règlement intitulé « Règlement déterminant les secteurs de planification urbaine sur lesquels le droit de préemption peut être exercé et les fins pour lesquelles des immeubles peuvent y être ainsi acquis », à la suite de l'avis de motion donné à l'assemblée du conseil municipal du 22 octobre 2018.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1185950002

---

**CE18 1900**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 089 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme Accès jardins », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1187128006

---

**CE18 1901**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le Règlement R-191 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 19 886 357 \$ pour financer le projet « Infrastructure de recharge du CT Stinson » pour un terme de 10 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1186213008

---

**CE18 1902**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1185929004

---

**CE18 1903**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport de mission à la suite de la participation de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, à un déplacement à New York du 15 au 17 juillet 2018.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1184834003

---

**Levée de la séance à 11 h 19**

70.001

---

Les résolutions CE18 1858 à CE18 1903 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

---

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville